

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du mercredi 04 juin 2025

Délibération n° 14
DEL 2025/041

OBJET :
Convention d'objectifs avec la MJC

Date de convocation : **28 mai 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 04 juin 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 6

M. MEHDI Saïd (pouvoir LEPINAY Marie-Christine)
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir HABERMEYER Olivier Bernard)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)

Secrétaire de séance : Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences concernant les écoles et les services périscolaires, considérant le projet, initié et conçu par l'association conformément à son objet statutaire, « d'accueil de loisirs périscolaires et/ou extrascolaires, activités de loisirs éducatifs, à destination des enfants et des jeunes et contribuant au développement local », la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et l'association MJC de Graulhet ont convenu de conjuguer leurs efforts dans un objectif commun pour organiser la gestion des activités péri et extrascolaires.

De son côté, l'ambition de la Ville de Graulhet est de construire une Ville pour ses administrés, toutes générations confondues, une ville équilibrée qui donne à chacun les chances de son épanouissement, qui garantit une qualité de vie et forme des citoyens capables d'affronter les changements sociétaux.

Cet enjeu répond à un objectif de cohésion sociale qui se construit jour après jour. Cet objectif se prépare, s'anticipe par des actions éducatives, de prévention, d'animation qui vont permettre aux graulhetois de prendre pleinement la mesure de sa fonction de citoyen.

La ville de Graulhet, consciente de l'importance de la culture dans le développement social, éducatif et économique, inscrit, dans sa politique, la nécessité de mettre en place une action concertée et efficace en faveur de la promotion de la culture, de l'accès à la culture et du soutien à la diversité culturelle sur le territoire.

La ville a souhaité mener cette politique en faveur de ses administrés dans leurs parcours de développement culturel en articulant son intervention autour d'orientations majeures qui se veulent transversales et qui visent à mobiliser tous les moyens et partenaires du territoire afin d'assurer la cohérence des actions conduites en leur faveur tels que :

- Favoriser l'accès à la culture,
- Encourager la participation active à la vie culturelle locale,
- Promouvoir la diversité culturelle et l'éducation artistique

La Maison des Jeunes et de la Culture de Graulhet propose des actions culturelles adaptées à tous visant à développer la créativité, l'esprit critique et l'ouverture à la diversité culturelle.

Objectifs du projet socio-culturel de l'« ASSOCIATION » se décrit comme suit :

- Proposer des espaces variés d'apprentissage et de pratique artistique et culturelle pour tous les habitants
- Accompagner des parcours culturels, éducatifs, artistiques, scéniques et de médiation, adaptés à chacun
- Développer une programmation culturelle de proximité construite avec les habitants

Dans un souci de cohérence des interventions publiques, notamment sans concurrence de compétences avec la communauté d'agglomération, la ville, souhaite soutenir les initiatives visant à favoriser l'accès à la culture, l'éducation artistique et la participation citoyenne par la pratique amateur.

Considérant le projet initié et conçu par l'association conformément à son objet statutaire.

Considérant que le programme d'actions présenté par l'association participe à cette politique en faveur du développement culturel portée par la collectivité et visant à mobiliser l'ensemble des moyens disponibles sur le territoire,

Considérant que ce partenariat est concluant et relève d'un intérêt local affirmé,

La Ville de Graulhet souhaite renouveler son partenariat avec la MJC et sécuriser ce partenariat et la MJC sur plusieurs années.

La Commune de Graulhet, représentée par Monsieur Blaise AZNAR, Maire, et l'association MJC, représentée par Mme Sylvie BARBERAN, Présidente, ont convenu de conclure à cet

effet une convention de partenariat, qui entérine les modalités de mise en œuvre pour les trois années à venir

Les relations entre la ville de Graulhet et l'association s'inscrivent dans un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2025-2026-2027 avec la MJC.

- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour l'exercice 2025.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance : SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule



Déposée en Préfecture le : 18 JUIN 2025

Publiée le : 18 JUIN 2025